



Rapport au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 08-2020 - Comptes année 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Composée de Mmes et MM. J.-D. Briod, E. Campiche Ruegg (suppléante), J.-R. Chavan (suppléant), P.-F. Clerc (suppléant), G. Cuche, A. Ganty, M. Godart C. Guillen, J.-M. Marlétaz, A. Schranz, M. Torti (suppléant) et R. Pfister (président), la Commission des finances (COFIN) s'est réunie le 8 juin 2020 pour étudier le préavis no 08-2020. Mme et MM. Y. Baez (suppléante), L. Jeanneret, S. Micolot et A. Ogay, étaient excusés.

La COFIN tient à remercier M. le syndic Gil Reichen, M. le chef du Service des finances Claude-Alain Chuard et la fiduciaire BDO pour la qualité des informations fournies dans le préavis et ses annexes, le rapport de BDO et les renseignements complémentaires donnés pendant la séance, à laquelle ont également assisté Mme Lena Lio, déléguée de la Commission de gestion et M. le secrétaire municipal Philippe Steiner.

Etude du préavis

Résultat général

On s'y attendait: pour la deuxième année consécutive, les comptes de la Commune bouclent avec un excédent de charges, CHF 10'736'400.00 après 1'963'700.00 en 2018. Par ailleurs, comme attendu, la dette consolidée croît d'une nouvelle tranche de CHF 20 mios.

Il est malheureux que les efforts consentis par la Municipalité et l'Administration pour contenir les charges maîtrisables soient effacés par l'explosion des charges non maîtrisables, notamment sous l'effet de la facture sociale.

Effectif du personnel

Il est encore en augmentation en 2019. Les 2,3 postes additionnels avaient toutefois été admis dans le cadre du budget 2019. La Cofin constate que la Municipalité est attentive à éviter tout excès.

Analyse des charges

Globalement, les charges maîtrisables sont en régression de 5,1 % par rapport au budget 2019 et de 2,2 % par rapport aux comptes 2018. Cet effort de se concentrer sur l'essentiel est à saluer, même s'il ne suffit pas, et de loin, à éviter une marge d'autofinancement fortement négative. L'augmentation des aides et subventions par rapport à 2018 provient essentiellement des aides individuelles, ce qui démontre qu'à Pully, personne n'est oublié.

Comme déjà annoncé dans le cadre du budget 2019, les remboursements, participations et subventions à des collectivités plombent le résultat global (+ 11,6 % par rapport à 2018). Nous ne pouvons que nous répéter: les charges péréquatives (+14,7 %) découlent de la volonté cantonale d'égaliser les taux d'imposition communaux en minant l'autonomie communale. Quant au financement de la facture sociale (+ 17,2 %), il représente, en 2019, 8 points d'impôts de plus qu'en 2011, année du changement de système péréquatif accompagné d'une bascule de 6 points d'impôts en faveur du Canton. La lutte se poursuit pour réduire la participation des communes, qui n'ont quasi rien à dire dans ce domaine, et revenir à la répartition 2/3-1/3 en vigueur lors de l'instauration de ce régime. Le principe du commandeur-payeur est clairement bafoué, et l'effort consenti par les communes pour aider à l'assainissement des finances cantonales n'est pas honoré.

Analyse des revenus

La bonne tenue de l'impôt sur le revenu est dû notamment à une taxation plus avancée en 2019 (67,3 %) qu'en 2018 (65,5 %) ainsi qu'à une amélioration de la situation boursière en 2019. Le résultat de l'impôt à la source reflète la fin du phénomène de rattrapage. Le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers poursuit son recul. Le soutien de la RIE III à cet impôt se fait encore attendre.

En revanche, cette RIE III impacte fortement l'impôt sur le bénéfice des sociétés (- 54,8 % par rapport à 2018). Ce recul est partiellement freiné par la compensation cantonale et par l'impôt sur le capital, dont le nombre de contribuables et de taxations a augmenté sensiblement. En outre, l'impôt sur le bénéfice étant déductible de l'impôt sur le capital, le recul du premier bénéficie au second.

Les "impôts immobiliers" sont en net recul: - 18,6 % pour les droits de mutation et -17,7 % pour la part aux impôts sur les gains immobiliers. Dans les deux cas, on constate une diminution des dossiers traités par l'ACI.

Parmi les revenus non fiscaux, relevons que le décompte final de la péréquation directe horizontale améliore quelque peu la situation grave évoquée au chapitre de l'analyse des charges.

Marge d'autofinancement et endettement

Après 13 années de marges d'autofinancement positives, qui ont notamment permis de diminuer fortement l'endettement, nous constatons une marge de CHF - 1,9 mios à fin 2019. Grâce aux efforts d'économie sur les charges maîtrisables et à des revenus fiscaux (personnes physiques) plus élevés qu'en 2018, la situation est un peu meilleure que prévu lors de l'élaboration du budget. Il n'en reste pas moins qu'il a fallu emprunter CHF 20 mios supplémentaires et puiser dans la trésorerie pour financer non seulement la totalité des CHF 14,1 mios d'investissements nets effectués, mais également une partie des dépenses de fonctionnement. Cette tendance ne s'améliorera que lorsque les corrections légitimes au niveau de la facture sociale auront été réalisées.

En conséquence, la dette consolidée de la Commune a dû être augmentée de CHF 20 mios pour atteindre CHF 115 mios à fin 2019. L'impact sur les charges d'intérêt est toutefois minime, vu le niveau actuellement très bas des taux. Cet aspect ne semble pas devoir beaucoup changer ces 2 prochaines années, compte tenu du besoin mondial de combattre la récession. Toute dette doit toutefois être remboursée un jour, ce qui nécessitera une amélioration massive de la situation des finances de la Commune.

Comptes de la CISTEP

Ces comptes, qui prévoient une participation de Pully de CHF 91'589.35 (- 7,6 %), n'appellent pas de commentaire. L'étude comparative entre la mise à jour de la STEP de Pully (micropolluants) et le rattachement complet de Pully à la STEP de Lausanne est toujours en cours.

Conclusion

Le budget 2020 prévoit un résultat d'exploitation proche de celui des comptes 2019. Et, si rien de fondamental ne change du côté de la facture sociale, il en sera de même pour 2021. La fortune communale devrait donc être proche de zéro à fin 2021. L'endettement actuel laisse actuellement encore une marge de manoeuvre limitée pour assurer une couverture des besoins minimaux en investissements. La COFIN est convaincue que ces derniers sont rigoureusement priorisés et ne contiennent pas d'exagération. Elle réitère ses félicitations à la Municipalité et à l'Administration pour la bonne maîtrise des charges qui sont de leur ressort.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité de ses 9 membres votants présents, recommande au Conseil Communal, conformément au préavis 08-2020 et au rapport de l'organe de révision,

1. d'approuver les comptes 2019 et de donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2019 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pully, le 14 juin 2020

Pour la Commission des finances :



Richard Pfister, président